

30 janvier 2023

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- L'article 35 de la loi du 23 décembre 2022 sur les référendaires de justice a modifié la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise. Le délai pour [souscrire la déclaration de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise](#) des personnes qui sont en possession du certificat délivré par le Ministère de la Justice et attestant la descendance d'un aïeul luxembourgeois à la date du 1^{er} janvier 1900, a été allongé jusqu'au 31 décembre 2025.
- Par règlement grand-ducal du 11 janvier 2023 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 2007 fixant une liste de pays d'origine sûrs au sens de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire, [l'Ukraine est retirée de la liste des pays d'origine sûrs](#).
- Le 18 janvier 2023, [la loi portant révision du chapitre II de la Constitution](#) a été publiée. Le chapitre II concerne entre autres les libertés publiques, y inclus le droit d'asile (conditions déterminées par la loi). Cette loi entre en vigueur le 1 juillet 2023.

SAVE THE DATE

Le **9 mars 2023**, l'EMN Luxembourg, en collaboration avec le Département de l'Intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, organise un événement de sensibilisation **Je peux voter @uni.lu**.

L'événement réunira différentes parties prenantes pour sensibiliser la communauté de l'Université aux prochaines élections municipales et à l'importance de la participation sociale et politique.

Plus d'informations [ICI](#).

Chiffre de la semaine: 11

Outre le réseau d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale, l'ONA est également en charge de 11 structures d'hébergement pour bénéficiaires de protection temporaire (BPT), c'est-à-dire pour les personnes ayant fui la guerre en Ukraine. Ces 11 structures d'hébergement ont une capacité maximale de 1.881 lits et le taux net d'occupation est actuellement de 75,2%, un total de 1.178 bénéficiaires de protection temporaire (BPT) étant hébergés dans les structures de l'ONA au 30 décembre 2022.

Source: https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiqués/2023/01-janvier/04-asselborn-inauguration-hebergement-protection-kirchberg.html

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en